

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

**Finances, Commande publique, Moyens**

**07. Marché entretien du golf – Annule et remplace la délibération 24 du 8 avril 2024**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

C'est en 1984 que sur proposition de la municipalité représentée par Messieurs FLEURIOT, GALOPIN et LANDEGREN, que l'association sportive du golf de Vire présidée alors par Monsieur Jean-Yves BOUDIER secondé par une poignée de bénévoles amoureux du golf a été créée.

Avant d'aboutir au parcours, aujourd'hui reconnu et apprécié de tous les golfeurs, le cheminement a été long et difficile, et fait d'étapes successives :

- Création d'un practice transformé le dimanche en un mini parcours de 5 trous.
- Deux ans plus tard en 1986, réalisation d'un parcours compact de 6 trous puis de 9 trous en 1989 avec installation de 2 mobile-homes faisant office de club-house.

C'est en 1991 que débutent les travaux du 9 trous épousant les contours du lac de la Dathée et s'étendant sur 30 hectares.

Puis en décembre 1993, l'homologation par la Fédération Française de Golf est obtenue.

Le club-house actuel aura été rapidement restauré en 2001 sous l'impulsion du deuxième président, Thierry VAN NEDERVELDE, pour être inauguré en mars 2002.

Enfin, c'est grâce aux élus de la ville de VIRE NORMANDIE, monsieur le député maire Jean Yves COUSIN et Messieurs FOUCAULT et BERAS, que le projet d'extension du 18 trous, décidé sous la présidence de Thierry VAN NEDERVELDE, sera mené à bien sous la présidence d'Alain GAUTIER

L'inauguration se fera en deux temps : le 1er juin 2008, puis en septembre 2008.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération n°24 « marché entretien du golf » du 8 avril 2024 approuvant les modalités de passation et autorisant le lancement de la consultation ainsi que la signature du marché,

Il est proposé de modifier les modalités et par conséquent les critères de passation de la consultation énoncés dans la délibération susmentionnée.

L'article L. 2113-12 du Code de la commande publique relatif aux marchés réservés ne s'appliquant pas à la procédure, il est proposé d'inclure un critère d'insertion sociale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024  
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/07 du 8 juillet 2024 à 20h30



Ainsi, les critères envisagés pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Les moyens humains (composition de l'équipe, compétences, expérience des intervenants, formation...)	10.0
2.2-Les moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations	10.0
2.3-La méthodologie d'organisation mise en œuvre (planning prévisionnel, traitements prévus, période d'arrosage...)	10.0
3-Critère d'insertion sociale : Entreprise orientée sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi notamment les personnes handicapées et dans l'amélioration de la protection et la formation de ses salariés en situation d'handicap	20.0
4-Critère de performance environnementale évaluée au vu de la méthode de fertilisation et les moyens mis en œuvre afin de minimiser l'impact environnemental, notamment au vu de l'utilisation et de la préservation de l'eau (limitation du gaspillage)	15.0

Les autres modalités demeurent inchangées : procédure de passation (A00), durée du marché (1 an reconductible 3 fois).

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 12 Juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 Juin 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'annuler la délibération n°24 du 8 avril 2024 et de la remplacer par la présente délibération,
- D'approuver les modalités de passation du marché relatif à l'entretien du parcours 18 trous au Golf Municipal de Vire la Dathée,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à l'entretien du parcours 18 trous au Golf Municipal de Vire la Dathée ainsi que tout document y afférent,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **Dimitri RENAULT**

Nicole DESMOTTES

014-200060176-20240708-D2024070807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024  
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/07 du 8 juillet 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAN Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060175-LE DREAN Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024  
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/07 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024  
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/07 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.